

369 ATTITUDE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 RUE DU MARKSTEIN 68100 MULHOUSE
RCS MUHOUSE 930 150 966

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT
DU 21 OCTOBRE 2025

Le 21 octobre 2025,
A 17 heures,

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

Madame Insaf HARICHANE,

Associée unique,

I . A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente, Madame Insaf HARICHANE, associée unique, a décidé de transférer le siège social à l'adresse actuellement sise au 2 rue du Markstein 68100 MULHOUSE, à l'adresse suivante :
27 Avenue d'Altkirch 68100 MULHOUSE.

II. A pris les décisions suivantes relatives au transfert du siège social et à la modification corrélative des statuts :

- transfert du siège social,
- modification corrélative des statuts,
- pouvoirs à donner.

PREMIERE DECISION

En vertu de l'article 4 des statuts, l'associée unique décide de transférer le siège social du 2 rue du Markstein 68100 MULHOUSE au 27 Avenue d'Altkirch 68100 MULHOUSE, et ce à compter du 1er novembre 2025.

Elle décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 27 Avenue d'Altkirch 68100 MULHOUSE.

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente, associée unique.

Insaf HARICHANE